

**ARRÊTÉ N°15/2025**  
**DE MISE EN CONGE DE MATERNITE**  
**De Mme Manon CÉRÉSA**

**GRADE Adjoint technique A TEMPS NON COMPLET à raison de 10 heures hebdomadaires**

Le Maire de CHABOTTES,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
  - Vu le code de la Sécurité Sociale,
  - Vu le code général de la fonction publique,
  - Vu le certificat médical fixant la date présumée de l'accouchement au 16/07/2025,
  - Vu le certificat médical attestant que l'état de santé de Mme Manon CERESA nécessite un congé pour grossesse pathologique d'une durée de 14 jours, à compter du 21 mai 2025,
- Vu le contrat à durée déterminée en date du 04/11/2024 recrutant Mme Manon CÉRÉSA du 04/11/2024 au 03/11/2025 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Mme Manon CÉRÉSA, née le 09/11/1995 à Gap, adjoint technique contractuel, est admise au bénéfice d'un congé de maternité pour une durée de 3 mois et 20 jours allant du 04/06/2025 au 23/09/2025 inclus.

**ARTICLE 2 :** Pendant cette période, Mme Manon CÉRÉSA conserve l'intégralité de sa rémunération.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera :

- notifié à l'agent,
- transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Chabottes le 17/06/2025  
Le Maire, Roland AYMERICH.

Notifié à l'agent le : 23/06/2025  
(date et signature)

*[Signature]*

